

MODALITÉS D'ORGANISATION

Des examens de certification CQP AMV

À la suite des sessions de formation, l'organisme de formation de la Maison du Vélo organise les examens de certification pour l'obtention du CQP animateur de la Mobilité à Vélo.

BLOC DE COMPÉTENCES 1 :

INFORMER ET CONSEILLER LE PUBLIC SUR LES CONDITIONS DE PRATIQUE DU VELO EN SECURITE

Epreuve : oral de 30 min qui se décompose de deux parties

1. Première partie : oral de 20 minutes

Une présentation orale de 10 minutes maximum sur la base d'un document créé par le candidat, il est libre d'en choisir la forme et le support. Le candidat devra expliquer les conditions de mise en œuvre de la pratique et de l'organisation de la sécurité active et passive de celle-ci. Ce document s'attachera à décrire et à analyser une des trois situations ci-dessous, vécues dans sa structure d'accueil.

- Intérêts de la mobilité à vélo
- Conditions de pratiques
- Utilisation du matériel

L'entretien de 10 minutes portera sur l'ensemble de ces trois situations.

2. Seconde partie : oral de 10 minutes

Le candidat devra tirer au sort et traiter une question sur les conditions de circulation à vélo en sécurité sur la base d'une étude de cas.

L'étude de cas (photo, schéma, situation fournie), portera sur les solutions et remédiations que le candidat peut apporter sur les comportements à vélo et la circulation dans des conditions optimales de sécurité.

Critères d'évaluation associés :

Le candidat sera évalué sur :

- La pertinence des arguments choisis en faveur de la pratique du vélo en toute sécurité.
- Sa connaissance des règles de circulation
- Sa capacité à conseiller le pratiquant sur le choix d'un vélo adapté à l'usage
- Sa capacité à expliquer la réglementation applicable et ses évolutions
- Sa capacité à présenter les comportements des usagers de la route en rapport avec le vélo.
- Sa capacité à analyser une situation de circulation et en évaluer les risques
- Sa capacité à proposer des remédiations pour favoriser la sécurité du cycliste
- Sa capacité à apporter les réponses à des situations complexes lors de la pratique.
- Sa capacité à apporter des conseils et des remédiations aux situations complexes pour assurer une pratique en toute sécurité.

BLOC DE COMPÉTENCES 2 :

PRÉPARER ET ANIMER DES SEANCES D'APPRENTISSAGE EN MOBILITE A VELO

Epreuve : préparation + 45 minutes qui se décomposent en 2 parties

1. Préparation d'une séance d'apprentissage du vélo de 30 minutes.
Une fiche de séance sera remise aux évaluateurs avant la séance.
Les conditions de la séance demandées seront remises par les évaluateurs au minimum 3 heures avant le déroulement de la séance.
La fiche de séance doit préciser les modalités de mise en œuvre de la séance organisée :
 - L'espace utilisé
 - Les caractéristiques du public
 - L'objectif de la séance
 - Les modalités mises en œuvre pour garantir la sécurité des pratiquants
2. Conduite d'une séance : **30 minutes maximum**
Le candidat devra conduire la séance d'apprentissage du vélo, en circulation et en cours collectif (groupe de 4 personnes minimum et de 6 personnes maximum).
3. Entretien avec le jury : **15 minutes maximum** à la suite de la séance.
Cet entretien portera sur l'analyser la séance d'apprentissage du vélo effectuée ainsi que sur des questions liées aux exigences du BC2. Il permettra au candidat de justifier ces choix pédagogiques et les situations mises en place vis-à-vis de la gestion de la sécurité, le jury évaluera ainsi la capacité du candidat de prendre en compte l'ensemble des éléments de sécurité rencontrés lors de la séance.

Critères d'évaluation associés :

Le candidat sera évalué sur :

- Sa capacité à prendre en compte de la sécurité :
 - o Du vélo
 - o De l'espace
 - o Sur le réseau routier
- Sa capacité à situer sa séance dans une progression pédagogique adaptée au public
- Savoir expliciter ses choix pédagogiques et les évaluer
- Pertinence de l'utilisation des ressources disponibles et de l'espace
- Sa capacité à rappeler les consignes de sécurité
- Sa capacité à évaluer le niveau des pratiquants
- Savoir adapter les exercices, aux besoins et aux réponses du public
- Avoir une attitude positive envers le public (langage, comportement, mise en confiance...)
- Gestion du temps de la séance et du temps de pratique effective
- Adéquation entre le thème et la séance réalisée

BLOC DE COMPÉTENCES 3 :

PARTICIPER AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ET A SON ENVIRONNEMENT

Epreuve : rédaction rapport de stage + 15 minutes d'oral

Première partie

Un rapport de stage (de 15 à 20 pages (sans comptabiliser les annexes) devra porter sur l'activité du stagiaire au sein de la structure. Le rapport présentera une analyse de sa structure d'accueil et de ses actions, à partir de laquelle le candidat proposera des axes de développement.

Deuxième partie

Le rapport de stage sera soutenu lors d'un entretien oral **de 15 minutes** au sein de l'organisme de formation. Le candidat devra résumer son expérience de stagiaire dans sa structure à l'aide d'un outil de présentation au choix (sur 10 min). Ce temps de présentation sera suivi d'un échange avec le jury de 5 minutes.

Critères d'évaluation associés :

Le candidat sera évalué sur

- La qualité formelle du rapport de stage
- L'analyse des activités de la structure
- L'analyse de son rôle au cours du stage
- La pertinence des propositions de développement
- Identifier la place de sa structure vis-à-vis des acteurs et des partenaires
- La qualité de la présentation à l'oral.

Tous les critères évalués sont présentés plus précisément dans les grilles d'évaluation qui seront présentées et distribuées à l'avance aux candidats.